



## France 2030

### French Tech Tremplin - AMI Prépa

Cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt pour des structures d'accompagnement des porteurs de projet du programme French Tech Tremplin saison 3 – Phase Prépa<sup>1</sup>

#### 1. INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME

French Tech Tremplin est un programme qui vise à promouvoir la diversité et l'égalité des chances dans l'écosystème startups français en :

- Mobilisant tout l'écosystème des startups de la French Tech autour de l'enjeu de la diversité sociale ;
- Contribuant à la création et à l'accélération de startups créées par des fondateurs issus de milieux éloignés de l'écosystème Tech français.

La première phase du programme aura pour objectif d'aider les porteurs de projets à démarrer leur entreprise (phase Prépa).

La Prépa, qui fait l'objet de cet AMI, aura lieu de mi-octobre à mi-décembre 2022

La Prépa est destinée à des porteurs de projets (personnes physiques) avec pour objectif de les aider à lancer leur entreprise et à tester leurs capacités entrepreneuriales. Elle est découpée en trois volets distincts:

---

<sup>1</sup> Sous réserve de la publication de l'arrêté d'approbation au Journal officiel de la République française.

- Deux semaines intensives de « immersion », avec au menu : des ateliers de mentorat, des rencontres, des séances de pitch, et une aide au diagnostic du projet. Chaque participant doit sortir de ce « immersion » avec une feuille de route claire pour ses prochaines étapes.
- Une phase de développement de 4 semaines, où les participants auront accès à un catalogue de formation en ligne et 5 sessions de développement sur des thématiques précises qui se composeront d'une partie « écosystème » et approfondissement avec un expert local.
- Un sprint de fin de programme orienté sur la création d'un dossier « lancement de la structure ».

Une seconde phase dite d'Incubation, pourra avoir lieu en 2023 (dates et modalités précisées ultérieurement).

Le programme French Tech Tremplin rejoint l'ambition « Entrepreneuriat Pour Tous » de Bpifrance, qui vise à renforcer la dynamique entrepreneuriale des quartiers prioritaires de la ville (QPV).

## Cible

French Tech Tremplin a pour objectif de lutter contre les barrières socio-économiques qui sont des obstacles à la réussite de tous. Le programme est donc ouvert aux porteurs de projets qui correspondent à l'un des critères d'éligibilité suivants :

1. Critères économiques
  - Être Bénéficiaire des minimas sociaux (RSA, AAH...)
  - Être étudiant boursier ou anciennement étudiant boursier (moins d'un an depuis la fin de la bourse) de niveau 5 à 7
  - Pupille de l'Etat
2. Critères de résidence
  - Résider dans un quartier prioritaire de la ville (QPV). [Carte des QPV ici.](#)
  - Résider dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) [Carte des ZRR ici.](#)
  - Résider dans un quartier de veille active (QVA): critère uniquement valable pour les résidents des Outre-mer. [Carte des QVA ici.](#)
3. Parcours personnel
  - Avoir le statut de réfugié reconnu par l'OFPRA.

Il est à noter que les lauréats de l'édition 2017 du concours French Tech Diversité et ceux des deux premières saisons du Concours French Tech Tremplin (Prépa ou Incubation) ne sont pas éligibles à participer à la phase « Prépa » saison 3.

## Gouvernance

Le programme est piloté par le Comité d'orientation French Tech composé de la mission French Tech au sein du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, sous la coordination du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et financé dans le cadre de France 2030.

Bpifrance est le gestionnaire du programme French Tech Tremplin et participe à la déclinaison territoriale des actions de ce programme. La déclinaison territoriale des actions est pilotée par les Capitales et Communautés French Tech dont la liste figure en annexe 1.

## 2. OBJECTIFS DE L'AMI

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise à identifier et sélectionner, dans les Capitales et Communautés French Tech partenaires du programme (cf. liste en annexe 1), des structures pour accompagner les participants de la Prépa French Tech Tremplin, ci-après dénommés « Opérateurs ».

L'objectif est que les participants qui seront sélectionnés gagnent en autonomie dans leur capacité à créer et développer leur entreprise :

- Identifier les étapes incontournables ;
- Mobiliser les acteurs d'accompagnement idoines ;
- Se projeter et anticiper le futur.

Les Opérateurs devront être en capacité :

- D'intégrer les participants à l'écosystème French Tech ;
- De délivrer aux participants un accompagnement pendant deux mois à la création de startup, depuis l'idéation jusqu'à la préparation de leur dossier de création d'entreprise.

Cet AMI s'inscrit dans le cadre de France 2030, piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et géré par Bpifrance.

### Le plan d'investissement France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition :** transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur :** 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu est de leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger

les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie et 50% à des acteurs émergents porteurs d'innovation, et à intervenir sans engager de dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).

- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

### **Contenu du programme**

En répondant à l'AMI, l'Opérateur s'engage à déployer une offre d'accompagnement à l'émergence de projet entrepreneurial, d'une durée de deux mois, qui durera de mi-octobre à mi-décembre 2022.

L'Opérateur précisera la localisation de son offre (cf. liste des capitales French Tech où se déroulera le programme en annexe 1). L'Opérateur peut proposer une offre dans une ou plusieurs localisations. L'Opérateur doit avoir la capacité d'accueillir entre 10 participants (dans les communautés) et 30 participants (dans les Capitales) par localisation.

L'offre d'accompagnement devra répondre aux objectifs suivants :

- Accompagner les porteurs de projet pour les aider à diagnostiquer l'état d'avancement et les prochaines étapes de leur projet ;
- Développer la posture entrepreneuriale ;
- Encourager le passage à l'acte de création et favoriser l'acquisition des fondamentaux de l'entreprise ;
- Découvrir le vocabulaire et les bases de l'entrepreneuriat et du monde de la Tech.

Les Opérateurs sont encouragés à développer leur propre programme d'accompagnement et à faire preuve de créativité. Cependant il est recommandé d'y inclure les éléments suivants de tronc commun :

#### Pour la séquence d'immersion de début de programme (15 jours de mi à fin octobre 2022) :

- Une session d'intégration avec un focus sur la construction d'équipe;
- Des modules obligatoires qui constitueront le cœur du programme :
  - Les bases du « design thinking ». Le « design thinking » est une approche de l'innovation centrée sur l'humain. C'est une méthode ou un process de conception globale, centré sur l'utilisateur (ex : techniques d'atelier pour l'idéation en groupe, etc.)

- Parcours de connaissance du client (ex : segmentation, profils types de clients, comment faire un entretien client, etc.) ;
- *Business model* (ex : Différents types de modèles, *canvas*, etc.) ;
- UX et prototypage rapide (ex : maquette, prototypes interactifs, etc.) ;
- Comment faire des projections financières (ex : évaluation de la taille du marché, *business plans*, etc.) ;
- Analyse de la concurrence ;
- Stratégie de commercialisation et d'acquisition clients (ex : Apprendre à se vendre, techniques de développement, etc.) ;
- Plan de développement ;
- Créer sa startup (aide juridique et administrative).
- Du conseil individuel avec la mise à disposition d'expertise en fonction des besoins identifiés sur les compétences de « savoir être » (confiance en soi, prise de parole...) ;
- Des sessions d'échanges entre pairs, de témoignages et de mises en réseau.

Pendant la phase de développement (4 semaines de fin octobre à début décembre 2022):

- Les Opérateurs délivrent 5 sessions d'une demi-journée chacune sur les thématiques suivantes :
  - Dev No Code ;
  - Ressources Humaines : Mes premiers salariés ;
  - Comptabilité et plan de trésorerie ;
  - Création d'entreprise approfondie : Aspects juridiques approfondies ;
  - Acculturation à la levée de fonds.

La Mission French Tech enverra 1 mois à l'avance un contenu « écosystème » à exploiter dans chaque session avec un expert local. Les candidatures des opérateurs devront inclure un calendrier des 5 sessions ainsi que le nom et le *curriculum vitae* des experts animateurs des sessions ou la dénomination sociale et K-Bis des entreprises prestataires.

Plusieurs de ces modules pourront être déployés dans les lieux TOTEM et avec les experts des services publics correspondants du programme French Tech Central. Le programme French Tech Central est un programme national de la Mission French Tech et déployé par les Capitales French Tech. Dans la mesure du possible, les opérateurs candidats pourront se rapprocher des Capitales French Tech qui déploient French Tech Central pour mobiliser les services de French Tech Central sur les modules : Ressources Humaines : Mes premiers salariés, Comptabilité et plan de trésorerie, Création d'entreprise approfondie et Acculturation à la levée de fonds.

Sprint de fin de programme (2 premières semaines de décembre 2022):

- Les participants mettent en application les enseignements acquis pendant la phase de développement et créent les documents associés afin de terminer la Prépa avec un

dossier prêt pour lancer la structure (Plan de trésorerie, Plan de financement, Pitch deck, Stratégie commerciale...)

- Les opérateurs pourront organiser des sessions de pitch et des rencontres avec les financeurs de l’amorçage pour les projets les plus avancés.

Les structures répondantes sont libres de développer de nouvelles méthodologies et outils pour ce programme, ou d’utiliser celles dont elles disposent déjà. Les répondants sont également libres de proposer un programme conjoint avec d’autres structures dans le cadre d’un consortium. Il conviendra dans ce cadre de détailler clairement l’identité du chef de file, les membres du consortium et la répartition des rôles entre les membres. Le chef de file est responsable de la mise en œuvre du projet. Il sera signataire du contrat avec Bpifrance mentionné ci-dessous, et émettra la facture à la fin du programme à l’attention de Bpifrance.

En devenant partenaires de la Prépa French Tech Tremplin, l’Opérateur s’engage aussi à :

- respecter les chartes de communication de France 2030 et French Tech Tremplin. Les kits et les outils de communication seront transmis aux structures qui auront été sélectionnées pour devenir partenaires. Ces dernières sont tenues de mentionner le soutien de France 2030 dans leurs actions de communication avec la mention unique : « Ce projet a été soutenu par le plan France 2030 », accompagnée des logos associés France 2030 et French Tech Tremplin;

- respecter les valeurs de diversité, d’accessibilité et d’inclusivité de French Tech Tremplin.

L’Opérateur contribue à favoriser l’émergence de projets d’une population éloignée de l’écosystème Tech, et les accompagne sans dicter leurs actions.

**NB** : il n’est pas attendu des opérateurs de la phase « Prépa » qu’ils fournissent des bureaux aux participants dans le cadre de ce programme.

Les obligations et le financement des structures d’accompagnement feront au préalable l’objet d’un conventionnement avec Bpifrance. Cette convention précise notamment l’utilisation des crédits, le contenu du projet, le calendrier de réalisation, les modalités de pilotage du projet, le montant du versement, les modalités de restitution des données nécessaires au suivi et à l’évaluation des investissements, et les modalités de communication.

### **Périmètre géographique**

Les Capitales et Communautés French Tech (cf. liste en annexe 1) seront chargées de coordonner les acteurs sur leur territoire. Les structures d’accompagnement devront donc indiquer dans leur manifestation d’intérêt la ou les Capitale(s) French Tech auxquelles elles souhaitent être rattachées. Dans chaque Capitale ou Communauté French Tech, les structures d’accompagnement devront proposer leur offre dans la localisation principale (précisée en annexe 1), mais il leur est aussi possible de proposer un projet d’accompagnement qui se décline dans plusieurs villes présentes sur le territoire de cette Capitale ou Communauté. Les structures d’accompagnement préciseront dans leur réponse à l’AMI l’emplacement exact de leur offre. Il y aura un seul opérateur (dossier de candidature déposé par une seule entité ou

par un consortium) sélectionné par Capitale ou Communauté, sauf dans le cas où un grand nombre de participants attendu nécessiterait plusieurs opérateurs.

### **3. MODALITES DE FINANCEMENT DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT AU TITRE DE FRENCH TECH TREMLIN**

Bpifrance contribuera à hauteur de 2 000€HT par participant. Le nombre de participants par Capitale French Tech sera au minimum de 10 et au maximum de 30. Le nombre total de participants sera annoncé à la suite du concours. Pour les structures sélectionnées, le financement permettra de couvrir des dépenses de fonctionnement engagées telles que les dépenses directement liées aux activités d'accompagnement des porteurs de projet (dont frais de personnel) visées dans le présent AMI.

Un contrat d'accompagnement devra être signé entre la structure d'accompagnement et le participant sélectionné. Ce contrat rappellera le cadre dans lequel s'effectue l'accompagnement, les engagements réciproques du Participant et de l'opérateur ainsi que le coût de l'opération et le fait que ce coût est supporté par France 2030.

Il sera rappelé au porteur de projet que le financement de l'accompagnement résultant de la prise en charge du coût supporté par la structure d'accompagnement est susceptible de constituer une aide d'Etat relevant du Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020. Le financement de l'accompagnement devra alors être pris en compte dans le calcul du cumul des aides perçues par le porteur de projet, dans le cas où ce dernier créerait une entreprise.

#### **Financement**

Le versement sera effectué en une seule fois, à la fin du programme et après validation de la conformité au présent cahier de charges des actions réalisées, sur présentation :

- d'une facture d'un montant total HT de 2 000 € HT multiplié par le nombre de participants accompagnés, émise à l'attention de :

#### **Bpifrance**

DDSI - Prepa French Tech Tremplin

6-8 boulevard Haussmann

75009 Paris

La facture devra comporter les prénoms et noms des participants accompagnés.

- d'un RIB (avec dénomination sociale et adresse) ;

- d'un rapport d'activité, détaillant notamment l'exécution du programme, les évolutions et/ou difficultés éventuelles.

Un questionnaire de satisfaction sera envoyé par la Mission French Tech au porteur de projet accompagné.

Le montant du financement initialement prévu pourra être revu à la baisse en fonction du nombre de participants au programme d'accompagnement qui sera effectivement validé.

#### **4. CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION**

Sont éligibles tout type de structures (personnes morales de droit public ou privé) accompagnant des porteurs de projets.

Les projets seront examinés au regard des critères suivants par ordre de priorité:

- La capacité de la structure candidate à intégrer les participants à l'écosystème des Startup au niveau local, national ou international pour 30% ;
- La capacité à mobiliser les experts locaux sur les thématiques ciblées pour 30%;
- La pertinence de l'action proposée au regard des objectifs et du public visé pour 20%;
- Le partage de compétences : les collaborations ou partenariats avec d'autres organismes sont particulièrement appréciés pour 20%.

#### **5. MODALITES ET PROCESSUS DE CANDIDATURE**

Les Opérateurs doivent inclure dans leur candidature :

- une présentation de la structure : gouvernance, moyens, activités, expérience en matière d'accompagnement de projets de création d'entreprises innovantes ;
- le contenu du programme : nature des actions proposées, planning prévisionnel ;
- les outils et les méthodologies utilisés pour suivre et accompagner les porteurs de projet
- les *curriculum vitae* des instructeurs et de l'entrepreneur en résidence du programme ;
- l'articulation avec les dispositifs présents sur le territoire, notamment French Tech Central ou avec d'autres organismes partenaires ;
- Une autorisation de transmission des informations et données personnelles (cf. modèle joint).

Documents administratifs à transmettre :

- Extrait Kbis à jour ou extrait du *Journal officiel* publiant la constitution de l'association ou récépissé de dépôt / de déclaration de création en préfecture ou sous-préfecture ;
- 3 derniers comptes annuels certifiés – si les comptes de l'année N-1 ne sont pas encore disponibles, produire un atterrissage au 31/12/N-1 ou derniers rapports moraux et financiers ou rapports d'activité ;
- Budget prévisionnel de la structure ;
- Attestation de régularité fiscale et sociale.

Par ailleurs, les Opérateurs présélectionnés seront invités par Bpifrance à réaliser leur référencement en tant que Fournisseur de Bpifrance par le biais d'une plateforme dédiée.



La plateforme de référencement des fournisseurs est accessible à partir du site [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr) dans les espaces « Accès réservés » ou « Espaces Bpifrance – Fournisseurs » figurant dans le pied de page. Lien : <https://www.bpifrance.fr/espace-fournisseurs>  
Le référencement Fournisseur devra être impérativement validé préalablement à la sélection des Opérateurs.

Les documents suivants seront à transmettre sur la plateforme de référencement (liste non exhaustive) :

- noms des dirigeants et des bénéficiaires effectifs ;
- document officiel d'identité en cours de validité relatif au bénéficiaire effectif ;
- RIB de la structure d'accompagnement ;
- attestation liée à l'emploi ou non des salariés étrangers hors UE ;
- justificatif d'immatriculation France ;
- assurance RC Pro ou RC Civile ;
- attestation de vigilance < 6 mois ;
- note RSE.

Des documents administratifs complémentaires concernant les diligences réglementaires pourraient être demandés en cours d'instruction.

Le formulaire se trouve sur <https://www.demarchessimplifiees.fr/xxx> et la date limite de dépôt des candidatures est le 15 juillet 2022 à 23h59 (heure française de métropole).

Le comité de sélection des Opérateurs sera composé de représentants de la Mission French Tech, du SGPI et de Bpifrance.

Les décisions de financement sont prises par le comité d'engagement « French Tech Tremplin » composé de :

- deux représentants du ministre chargé de l'économie ;
- un représentant de Bpifrance ;
- une personnalité qualifiée nommée par le ministre chargé de l'industrie ;
- une personnalité qualifiée nommée par le ministre chargé du numérique ;
- un représentant de l'Agence nationale pour la Cohésion des territoires.

Le secrétaire général pour l'investissement ou son représentant participe au Comité d'engagement « French Tech Tremplin ».

Le comité se réserve le droit :

- d'accepter un dossier sans condition ;
- d'accepter un dossier sous réserve de modifications ;
- de refuser un dossier.

Les candidats seront prévenus le 1 septembre 2022 de la décision du comité par courriel. En cas d'acceptation du dossier (avec ou sans conditions), l'Opérateur devra ensuite confirmer son accord par courriel en joignant les éventuels documents supplémentaires.

## **6. CALENDRIER**

Ouverture de l'AMI : 1 juin 2022

Clôture des candidatures : 15 juillet 2022

Annnonce des structures d'accompagnement sélectionnées : 1 septembre 2022

Démarrage des séquences d'immersions : mi-octobre 2021

## **7. CONFIDENTIALITE**

Les documents de candidature transmis dans le cadre de cet AMI sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués à la Mission French Tech, au SGPI et à Bpifrance, que dans le cadre de l'instruction et/ou du pilotage du dispositif.

L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures et des personnes destinataires des données collectées dans le cadre du traitement du dossier, est tenu à la plus stricte confidentialité au regard des obligations de confidentialité liées au secret professionnel et au secret des affaires.

## **8. POUR CONTACTER L'EQUIPE DE GESTION**

Pour toute question, [ft.tremplin@finances.gouv.fr](mailto:ft.tremplin@finances.gouv.fr)

### Annexes

Annexe 1 : liste des Capitales et Communautés French Tech partenaires du programme

Annexe 2 : cahier des charges du programme de la Prépa.

## **Annexe 1: liste des Capitales et Communautés French Tech partenaires du programme**

### **Capitales**

FRENCH TECH Aix-Marseille Région Sud (localisation principale à Marseille)

FRENCH TECH Bordeaux

FRENCH TECH Brest+

FRENCH TECH East (localisation principale à Metz)

FRENCH TECH Grand Paris

FRENCH TECH In the Alps (localisation principale à Grenoble)

FRENCH TECH Lille

FRENCH TECH Méditerranée (localisation principale à Montpellier)

FRENCH TECH Nantes

FRENCH TECH One Lyon Saint Etienne (localisation principale à Lyon)

FRENCH TECH Rennes Saint-Malo (localisation principale à Rennes)

FRENCH TECH Nice Côte d'Azur Région Sud (localisation principale à Nice)

FRENCH TECH Toulouse

### **Communautés**

French Tech Bourgogne Franche Comté

French Tech Guadeloupe

French Tech Guyane

French Tech La Réunion

French Tech Loire Valley

French Tech Martinique

French Tech Mayotte

French Tech Normandy

French Tech de Nouvelle-Calédonie

French Tech Polynésie

**Annexe 2 : Curriculum de la Prépa  
(fourni à titre d'exemple)**

1. LE IMMERSION DE 15 JOURS : MI à FIN OCTOBRE 2022

Exemple de programme pour la séquence d'immersion de 15 jours de début de programme

**A. Journée de lancement**

**JOUR 1 - LUNDI**

Matinée

**Lancement**

Mot de bienvenue

Discours d'ouverture

Présentation des projets

Moment de convivialité et de rencontre

Présentation du programme

- Présentation de l'organisation et des programmes
- Présentation sommaire des ateliers
- Présentation de l'équipe (Entrepreneur en résidence (ENR), responsable du projet, directeur délégué, etc.)
- Organisation opérationnel du programme

Session de questions-réponses

Après-midi

**Les fondamentaux de la Startup**

Qu'est-ce que c'est une startup ?

Introduction à l'écosystème tech français

Cycle de vie d'une startup: Du commencement à *l'exit*

**Apéro de clôture**

Mot de clôture par 3 lauréats

Remerciements

**B. Journées type**

Matin	Petit déjeuner / Stand-up	Entrepreneur en résidence (ENR): Fixez-vous des objectifs et des attentes détaillés pour la journée
-------	---------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

	Travaux pratiques et/ou temps d'équipe et/ou séances 1:1 avec l'ENR	ENR ou Intervenant invité : cours suivant le curriculum
Après-midi	Déjeuner	Fondateur de startup invité : présentation de quelques minutes de leur propre expérience par rapport au programme de la journée, suivi d'une session questions-réponses et d'un déjeuner
	Ateliers et/ou temps en équipe	Lauréats - Travaux - prendre part à des sessions de mentorat - Do 1:1s avec ENR
	Récapitulatif	Les participants partagent leur progrès, les bons et les mauvais points de la journée

## JOUR 2 ET 3 - MARDI À MERCREDI

### Introduction au Lean Startup

- *Lean Canvas*
- Cycle de vie du développement produit
- L'art du produit minimum viable

### Développement commercial

- *Proto-personas et personas* (B2B et B2C)
- Propositions de valeur
- Méthodologie et outils de recherche pour le La « Découverte client »
- Rencontres

## JOUR 4 - JEUDI

### Étude et analyse des techniques de gestion

- Analyse compétitif
- Tableaux inspirationnels

### Modèle commercial

- Introduction aux modèles commerciaux les plus répandus chez les FT120
- Modèle commercial vs. Modèle économique
- Choisir son modèle commercial

## JOUR 5 - VENDREDI

### Cours de discours #1

- L'anatomie d'un discours de présentation
- Créer sa première présentation

- Prise de parole en public
- Version 15s, 1min et 5min

### **Séance de présentation + retour critique (sans jury)**

#### **JOUR 6 à 7 - LUNDI ET MARDI**

##### **Présentation du prototypage rapide**

- Parcours utilisateur
- Maquette
- Modèle interactifs sans code

##### **Customer validation**

- Test du marché
- Tester l'expérience utilisateur

#### **JOUR 8 - MERCREDI**

##### **Stratégie de mise sur le marché**

##### **Métrique marketing**

##### **Feuille de route**

#### **JOUR 9 - JEUDI**

##### **Préparation pour la journée de rencontre avec des mentors**

- Comment optimiser les séances de mentorat
- Présentation de mentors

##### **Présentation des mentors (« *Speed mentoring* »)**

- 4 à 5 séances avec des mentors 1:1 de 30-45min (Avec des entrepreneurs, VCs ou ex-entrepreneurs uniquement à ce stade)

### **C. Clôture de la séquence d'immersion**

#### **JOUR 10 - VENDREDI**

##### **Séances de pitch en public**

Séances de présentation publique avec un panel d'invités (entrepreneurs, VCs, etc.) pour recevoir des critiques constructives et avoir des idées de prochaines étapes et priorités pour le projet.

## **2. PHASE DE DEVELOPPEMENT DE 4 SEMAINES**

- Les participants ont accès à des modules de formation accessibles en ligne et mis à disposition par la Mission French Tech.
- Les opérateurs délivrent 5 sessions d'une demi-journée chacune sur les thématiques suivantes :
  - Dev No Code
  - RH
  - Comptabilité

- Création d'entreprise approfondie
- Acculturation à la levée de fonds

### **3. FIN DE PROGRAMME**

- Les participants mettent en application les enseignements acquis pendant la phase de développement et créer les documents associés afin de terminer la prépa avec un dossier prêt pour lancer la structure (Plan de trésorerie, Plan de financement, Pitch deck, Stratégie commerciale...)
- Les opérateurs pourront organiser des sessions de pitch et des rencontres avec les financeurs de l'amorçage. Pour les projets les plus avancés.